Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles

Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe

Band: [90] (2002)

Heft: 1463

Artikel: Le mariage, compatible ou non avec une perspective féministe?

Autor: Flurnet, Joëlle / Dietrich, Marianne

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-282371

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Le mariage, compatible ou non avec une perspective féministe?

Autrefois destin privilégié, voire unique des femmes, le mariage est aujourd'hui en perte de vitesse en Occident. L'accès à l'éducation et l'émancipation économique d'une proportion significative de femmes ne les contraignent plus à s'en remettre à un mari pour exister socialement ou survivre financièrement. Moins par nécessité ou obligation sociale, les femmes continuent à se marier par conviction ou par pragmatisme. Peut-on se marier aujourd'hui sans être en porte-à-faux avec ses convictions féministes? Deux féministes, deux opinions.

Pour

«Le mariage est une manière de marquer l'irréversibilité de notre devenir père et mère.»



Joëlle Flumet, plasticienne

Historiquement, le contrat de mariage a été le moyen pour une femme de garantir son existence matérielle, de s'assurer un statut social (épouse de...) et de soulager ainsi sa famille d'un boulet financier. En échange de la protection que le mariage lui offrait, l'enjeu était alors d'assurer une descendance à son époux et, à travers lui, à sa belle-famille. L'amour, faut-il le rappeler, n'a jamais joué un très grand rôle dans cette histoire. A chacune donc de se «débrouiller» avec ce contrat comme elle le veut ou, à défaut, comme elle le peut. La relation amoureuse quant à elle ne comprend ni enjeux sociaux, ni enjeux économiques.

D'autre part, en ce qui me concerne, un mariage religieux ne peut être dissocié d'un mariage «avec l'Eglise», signifiant l'acceptation de contraintes morales et sociales qui, trop souvent, placent l'individu en porte-à-faux avec lui-même. Etant sans confession, je n'envisagerais donc pas de me plier à un rituel qui n'aurait pas de sens à mes yeux, ni de me lier à une communauté à laquelle je n'appartiens pas.

Cependant, trois cas de figure pourraient rendre nécessaire ce jeu social. Tout d'abord, la venue d'un enfant : le mariage civil devient alors le seul moyen d'inscrire symboliquement et légalement la filiation sans avoir à choisir individuellement quel sera le nom qui sera transmis à l'enfant. C'est également une manière d'engager notre responsabilité et de marquer l'irréversibilité de notre devenir père et mère. Car il importe que nous soyons toujours parents en droits et en devoirs, même le jour où nous ne serons plus amants... Ensuite, si l'un des conjoints n'est pas de même nationalité, l'obtention de permis en tout genre devient une nécessité et le mariage un moyen pragmatique de les obtenir. Et pour terminer, reste le mariage blanc, dans un sens comme dans l'autre, comme acte de solidarité ou comme moyen d'aller s'établir soi-même ailleurs. •

Contre

«Le mariage ne convient pas à ma soif d'indépendance, de liberté et encore moins d'égalité.»



Marianne Dietrich, administratrice

Comme certaines d'entre vous, j'ai fantasmé : Prince charmant, robe blanche, bonheur et «ils eurent beaucoup d'enfants». Les réalités de la vie m'ont obligée à régler d'autres priorités, plus urgentes ou terre-à-terre. Féminisme ou pas, je pense qu'être opposée au mariage est une question de caractère et de choix de vie. Le mariage traditionnel, de par sa conception conservatrice et rigide, ne convient pas à ma soif d'indépendance, de liberté et encore moins d'égalité. Malgré sa disparition du vocabulaire civil et religieux, je ne peux oublier le fameux «la femme doit obéissance à son mari».

Actuellement, nous avons plus ou moins le droit de choisir notre élu-e, la responsabilité de l'union incombe à nous-mêmes et son maintien, à nos aptitudes à faire les consensus adéquats. Nos parents, l'Eglise, l'Etat et le sacrifice personnel ont théoriquement peu à voir dans cette décision, donc, plus de boucs émissaires... que nos humbles personnes (bien que... mais là n'est pas le suiet).

Des traces d'esprit rebelle, de volonté de différence et l'éternelle question de la routine entérinent mon non-choix. Il est vrai que j'ai la chance d'évoluer dans un milieu familial et social ne me faisant pas subir de pressions à ce sujet (il y en a bien d'autres!). Mais, si c'était le cas, la rébellion reprendrait le dessus : personne n'a le droit de s'immiscer dans ma vie amoureuse. Le jour où nous le déciderons, ça se fera. Evidemment, il y a des complications, voir des désavantages flagrants d'ordre administratif ou social à ne pas se marier. Par exemple, je ne peux bénéficier de rente de veuve. Mon compagnon non plus... marié ou pas!

Entre-temps, je cherche un terme qui remplacerait le fastidieux «le papa de notre fils» et je rêve d'une formule légale égalitaire dans le partage des responsabilités, devoirs, droits et garde des enfants. Utopique ? «